

Direction générale des services
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

**Proclamation des résultats de l'élection du
vice-président de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers**

Membres ayant voté :

Professeurs des universités et assimilés : Pascal PERRIER, Sonia KERFA, Catherine BERRUT, Romain RAMBAUD.

Maîtres de conférences et assimilés : Virginie ZAMPA, Emmanuel MONFORT, Yannick JOSEPH-RATINEAU, Véronique ADAM.

Vu le code de l'éducation et en particulier les articles R712-16 à R.811-18 ;

Vu le décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019 portant création de l'Université Grenoble Alpes et approbation de ses statuts ;

Vu l'appel à candidature ouvert parmi les membres du collège des professeurs ou personnels assimilés et le collège des maîtres de conférences ou personnels assimilés ;

Vu le scrutin qui s'est déroulé par voie électronique du 23 au 26 septembre 2022 ;

Election du vice-président de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers

Considérant la candidature reçue de :

- Sonia KERFA

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de membres en exercice	8
Nombre de votants	8
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Au regard des votes, Madame Sonia KERFA est élue à l'unanimité vice-présidente de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers pour la durée du mandat restant à courir.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 26 septembre 2022

Le Directeur général des services

Jérôme PARET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Collège des professeurs des universités et assimilés

1. Pascal PERRIER (Président)
2. Sonia KERFA (Vice-présidente)
3. Romain RAMBAUD
4. Catherine BERRUT

Collège des maîtres de conférences et assimilés

1. Virginie ZAMPA (Vice-présidente)
2. Véronique ADAM
3. Emmanuel MONFORT
4. Yannick JOSEPH-RATINEAU

Usagers

1. Emma VASSAL
2. Adèle FABRE
3. Léonce DOULAT
4. Malo WARIN
5. Anthony YOUSSEF
6. Aurélie BERNARD
7. Pierre FERNANDES DA COSTA
8. A pourvoir

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.